1 JANVIER-MARS 2008

Revue critique c aroit indial orivé



Paul Lagarde **Bertrand Ancel** RECARD ON EN CHIE

Horatia Muir Watt



SOMMAIRE DU N° 1-2008

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Fabienne JAULT-SESEKE. – La loi n°2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile – Vers une nouvelle conception de l'intégration
Christel COURNIL. — Aux « confins des droits » des mineurs étrangers non accompagnés détenus et refoulés — A propos de la décision de la CEDH du 12 octobre 2006, <i>Mubilanzila Mayeka et Kanidi Mitunga c/ Belgique</i> , n° 13178/03
Horatia MUIR WATT et Etienne PATAUT – Les actes jure imperii et le Règlement Bruxelles 1 – A propos de l'affaire Lechouritou

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Attribution de la nationalité française. — Filiation maternelle. — Mère française. — Indication du nom de la mère dans l'acte de naissance. — Filiation établie. — Convention européenne des droits de l'Homme. — Articles 8 et 14.

Acquisition de la nationalité française. — Effet collectif. — Filiation paternelle. — Mère algérienne. — Prétendu père français. — Article 311-14 du Code civil. — Loi algérienne applicable. — Etablissement de la filiation naturelle. — Prohibition. — Enfant résidant en Algérie. — Non contrariété à l'ordre public international français. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 13 mars et 25 avril 2007, note Paul Lagarde, p. 81.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

Maintien en zone d'attente. — Etranger mineur non accompagné. — Représentation par un administrateur ad hoc. — Désignation. — Modalités. — Détermination. — Portée. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 22 mai 2007, note Estelle Gallant, p. 89.

III. - CONFLITS DE LOIS.

Régime matrimonial. — Régime légal. — Détermination. — Critères. — Premier domicile matrimonial. — Prise de qualité postérieure au mariage. — Lieu et forme de célébration. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 19 septembre 2007, note Pierre Gannagé, p. 99.

IV. - CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Arbitrage international. — Sentence internationale. — Décision non rattachée à un ordre juridique étatique. — Annulation. — Effet international. — Etendue. — Limites. — Détermination. Convention de New York du 10 juin 1958. — Reconnaissance et exécution des sentences arbi-

Convention de New York du 10 juin 1958. — Reconnaissance et exécution des sentences arbitrales étrangères. — Article 7 § 1. — Droit de se prévaloir des règles matérielles du droit français de l'arbitrage international. — Portée. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 29 juin 2007, note Sylvain Bollée, p. 109.

Succession. — Immeubles situés à l'étranger. — Attribution éliminatoire. — Article 815, alinéa 3 (L. 31 déc. 1976). — Compétence des tribunaux français. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 28 novembre 2007, note Bertrand Ancel, p. 125.

Clause compromissoire. — Chaîne de contrats translatifs de propriété. — Transmission en tant qu'accessoire au droit d'action.

Compétence de l'arbitre. — Compétence pour statuer sur sa propre compétence. — Compétence à l'égard du sous-acquéreur non signataire. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 9 janvier 2008, note Horatia Muir Watt, p. 128.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 1er, 1er alinéa. — Champ d'application. — Matière civile et commerciale. — Notion. — Demande d'indemnisation. — Massacres de guerre. — Agissements de forces armées étrangères. — Cour de justice des Communautés européennes (2e Ch.). — C-292/05 — 15 février 2007, p. 131.

Règlement CE n° 44/2001 dit « Bruxelles I ». — For du contrat. — Article 5-1(b). — Lieu de four-niture du service. — Lieu de fabrication de maquettes (non). — Lieu du domicile du client (oui). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 14 novembre 2007, note Horatia Muir Watt, p. 139.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au Journal officiel).

Textes reproduits:

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au Journal officiel).
Textes reproduits:

Immigration. — Asile. Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'imgration, à l'intégration et à l'asile, p. 147.

Mariage. — Publication. — Nationalité. — Mentions. — Actes de l'état civil. — Sociétés étrangèl — Reconnaissance. — Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification droit, p. 161, Dominique Bureau : Feu la loi du 30 mai 1857, p. 161-166.

III. — Communautés européennes.

Actes judiciaires et extrajudiciaires. — Signification et notification. — Règlement (CE) n° 1393/20 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile commerciale (« signification ou notification des actes »), et abrogeant le règlement (0 n° 1384/2000 du Conseil, p. 169-181.

IV. — Informations diverses.

Académie de droit international de La Haye, p. 182.

Comité français de droit international privé. — Compte rendu des travaux de l'année 2004-20 par M. Dominique Hascher, p. 183-186.

Conférence de La Haye de droit international privé. — Nouvelles conventions (1951-2007). Etat des signatures, des ratifications et des adhésions au 1^{er} mars 2008, p. 186-218.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. Livres. D'Avout (Louis), Sur les solutions du conflit de lois en droit des biens (Horatia M Watt), p. 219. Ungurreanu (Ovidiu), Jugastru (Calina), Circa (Adrian), Manual de drept internation Privat (Betinio Diamant), p. 222.
- II. Revues. Revista de drept international privat si drept privat comparat 2006 (P. L.), p. 2